



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION AD HOC

Rapport de la Commission du préavis 43/2023

Demande de crédit de CHF 370'000.- TTC pour la réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

1. Introduction

La commission du préavis 43/2023 s'est réunie à 2 reprises, soit les 2 et 22 août 2023.

La première fois en présence du municipal Monsieur Jean-Marc Bettems et de Monsieur Eric Zahnd, responsable du service technique de la commune de Prangins. La commission les remercie pour le temps accordé et la disponibilité dont ils ont fait preuve à cette occasion.

2. Descriptif des travaux

Le préavis 43/2023 est très complet et détaillé, selon le jugement de la commission. Cette dernière a parcouru, lors de sa visite sur place, la totalité des 750 m de réfection prévue.

Messieurs Bettems et Zahnd nous ont donné des explications à chaque emplacement des futurs luminaires et commenté l'état des lieux (travaux de réfection prévu, càd bordures, affaissements, etc...).

L'éclairage public actuel sera complètement changé, en remplaçant tous les mâts et les luminaires par des modèles de dernière génération de technologie LED. L'entreprise Schreder est l'un des leaders mondiaux comme fournisseur indépendant de solutions d'éclairage extérieur.

Le câblage actuel à 2 fils n'est plus aux normes et sera remplacé en totalité.

L'armoire de commande actuelle sera placée à un endroit plus accessible.

Le revêtement du trottoir sera complètement remplacé après les travaux de fouilles. Si nécessaire les pavés et bordures seront changés ou réparés selon l'état de la base de pose.

Travaux annexes :

Notre service technique a d'excellentes relations avec les partenaires que sont les SI Nyonnais, Swisscom et la SEIC.

Les fouilles et chambres de visite seront coordonnées avec ces partenaires.

Remarque de la commission :

Corrosion de la base des mâts d'éclairage.

Le préavis mentionne clairement que l'urine très corrosive des chiens en promenade est agressive pour le métal. La commune prévoit, hors préavis, la pose d'une peinture de protection. Ces travaux seront exécutés dans quelques années et passeront par le budget de fonctionnement.

Plan lumière

La présentation du plan lumière sous forme de rapport-préavis au conseil a pris un grand retard.

Ce rapport-préavis est pourtant un document de synthèse important et de vue d'ensemble. La commission regrette cette situation et ne peut que suggérer à la municipalité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de le faire aboutir.

Plan des investissements

La commission comprend que la partie lumineuse du présent préavis permettra à la Municipalité de supprimer du plan d'investissement la ligne « Remplacement éclairage – priorité rue du Curson – Sentier des Mélèzes. (CHF 120'000) »

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- Vu le préavis No. 43/2023 concernant la réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public de la route du Curson,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 370'000.- TTC, pour la réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public de la route du Curson,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 30 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 22 août 2023
La commission

Jolanda Duszewska

Gérald Müller

André Fischer (Président)

François Krull

Jacques Auberson

Annexes : Curson-plan1.pdf
Curson-plan.2.pdf
Curson-plan.3.pdf